

INAUGURATION du TOMBEAU de TALLEYRAND

Par M André Beau

President d'honneur de l'association

discours prononcé le 22 mai 2010 à Valençay



*André Beau prononçant son discours. On reconnaît derrière lui M
Claude Doucet, maire de Valençay et membre fondateur de l'association
photo Roland Martinet*

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

A la suite d'une suggestion que je lui ai faite, Monsieur le Maire et Conseiller général Claude Doucet, m'autorise à dire aujourd'hui quelques mots, près du tombeau renouvelé de Charles Maurice, prince de Talleyrand.

Sans doute c'est un privilège et je l'en remercie.

Ce privilège prend sa source de divers côtés : je suis natif de Valençay ; j'ai grandi au pied de son château ; j'ai appris à lire à deux pas de cette chapelle ; je me suis consacré à l'histoire des lieux dès l'adolescence et crois bien n'en avoir jamais terminé ; enfin, j'ai été choisi comme président de l'association des Amis de Talleyrand, dès sa création, le 29 décembre 1998 parmi d'autres postulants tout aussi compétents et dont la plupart sont ici aujourd'hui, accompagnés de nombre d'adhérents. En effet, Les Amis de Talleyrand sont toujours vivants, sous l'impulsion de Georges Lefavre, mon successeur, convaincus qu'ils sont du bien fondé de leur action : comprendre et défendre la mémoire du Prince de Talleyrand, grand diplomate, mais aussi, le plus célèbre des bienfaiteurs de cette Ville.

Voici donc, tout simplement, le texte de la délibération spéciale du conseil municipal de l'époque, qui, unanime, consignait sur le registre officiel, au soir des obsèques du Prince :

« L'an mil huit cent trente huit, le cinq septembre, la Commune de Valençay a payé le dernier tribut de ses respects et de ses hommages à son Bienfaiteur : mais sa reconnaissance envers lui sera éternelle et sans bornes.

- Monsieur Charles Maurice de Talleyrand-Périgord, prince Duc de Talleyrand, propriétaire du château et de la Terre de Valençay, a contribué ; autant qu'il était en son pouvoir, à la prospérité de ce pays, en lui donnant des débouchés, des routes, des chemins de grande communication.

- Protecteur de la classe peu fortunée, en sa faveur il a créé et fondé, à perpétuité, une maison de charité et de bienfaisance, pour l'éducation religieuse et morale des enfants, établissement où les parents eux-mêmes, dans leurs maladies, trouvent des secours et des consolations.

- Père des pauvres, par son testament, il leur a légué une somme de mille francs ; et a fondé une rente perpétuelle de cinq cents francs, pour subvenir à leurs premiers besoins.

- Tant de bienveillance pour cette commune ne suffisait point à son amour : il, lui a légué le don le plus précieux qu'il pouvait lui faire, en voulant qu'elle fût la dépositaire de ses dépouilles mortelles.

- En exécution de Ses Dernières Volontés, le Roi, par décision du quatre du mois de juin dernier, a autorisé l'inhumation dans la chapelle des Sœurs de la Charité à Valençay, du corps de feu Monsieur le prince de Talleyrand, décédé à Paris le dix-sept mai, présente année, à trois heures trois quart du soir ; âgé de quatre-vingt quatre ans, trois mois.

Le corps arrivé à Valençay dans la nuit du trois au quatre, a été déposé à l'église, où Monsieur le curé de la paroisse accompagné de son clergé, l'a reçu.

Ce jour d'hui cinq septembre ont eu lieu les cérémonies des obsèques et de la sépulture ainsi qu'il suit.

L'église paroissiale convertie en chapelle ardente, n'était éclairée que par la lueur des lampes, par un nombre infini de bougies allumées dans son enceinte ; et par la multitude de cierges brûlant sur l'autel et autour du corps, placé au milieu du chœur, sur un catafalque élevé, orné avec soin de tentures et de draperies, autant que le local avait pu le permettre.

Toute l'église à l'intérieur était tendue de noir.

L'affluence des étrangers, venus des villes circonvoisines à plusieurs lieues était telle, que , jointe à la population de Valençay, il y avait encombrement dans toutes les rues, surtout celles que le cortège devait suivre.

Les brigades de gendarmerie circonvoisines avaient été détachées pour se joindre à celle de Valençay. Le détachement spécialement chargé de maintenir l'ordre et la police, était commandé par Mr le capitaine et Mr le lieutenant de la compagnie du Département. Dès les dix heures du matin le détachement s'est rendu à l'église.

A dix heures et demie, le corps municipal, Mr le juge de Paix et les autres fonctionnaires publics sont sortis de la salle de la mairie, où ils avaient été convoqués et s'étaient réunis. La garde nationale rangée en bataille sur la place, en face de la mairie, ayant ouvert les rangs, le cortège s'est dirigé vers l'Eglise dans l'ordre suivant :

La compagnie des sapeurs pompiers, marchant en tête, à trente pas en avant ; la compagnie des grenadiers, et celle des chasseurs au milieu, et accompagnant les corps constitués ; lesquels, arrivés à l'église, ont pris place dans la chapelle de la Vierge qui leur était réservée.

A onze heures, la famille et les personnes particulièrement invitées au deuil conduit par Monsieur le duc de Valençay, petit neveu de feu Monsieur le prince, se sont rendues et ont pris place dans la chapelle de Saint Ferdinand.

La partie supérieure de la nef (sous les cloches) ainsi que le chœur de l'église étaient occupés par un clergé nombreux. Dès que la famille a été placée ,a commencé le chant de la messe de requiem, qui a été célébrée par Mr le curé de la paroisse, assisté de diacres et de sous-diacres.

Cette messe a été totalement chantée par des musiciens venus de Paris. Toutes les cérémonies de l'église ont été faites avec beaucoup d'ordre, de pompe et de dignité.

La messe et les prières accoutumées à l'église étant terminées, il a été procédé à la translation du corps à la chapelle des Sœurs.

Le cercueil a été pris par des pompiers et des grenadiers qui l'ont porté hors de l'église, et l'ont placé dans la voiture à ce destinée, conduite par quatre chevaux tous drapés en noir, et guidés chacun par un conducteur.

La marche a été dirigée dans l'ordre suivant : quatre gendarmes à cheval, ayant un brigadier à leur tête, ouvraient la marche ; un peloton de pompiers précédé des tambours a prit rang à environ cinquante pas du char funèbre.

Le clergé sur deux rangs, occupait cet espace.

La famille, précédée des valets de chambre du prince, suivait immédiatement le char, avec les personnes invitées au deuil. Après la famille , marchaient les autorités, le conseil municipal.

Ensuite les personnes invitées ; après elles, les gardes du prince et les personnes du château.

Le convoi était fermé par la gendarmerie.

La foule qui suivait était immense.

La tête de la colonne étant parvenue à l'entrée de la maison des Sœurs a fait halte. Les portes ont été ouvertes : le cortège est entré dans la cour ; et la troupe s'est formée en bataille dans la rue.

Le cercueil a été pris à la voiture par des pompiers et des grenadiers qui l'ont déposé dans la chapelle. Le clergé y a dit les dernières prières ; la famille et les assistants ont jeté l'eau bénite. Le cercueil a été descendu dans le caveau et placé au lieu destiné pour le recevoir. En ce moment, les diverses compagnies rangées dans la rue, l'ont salué d'une décharge de mousqueterie (en l'air) –

Douze cents livres de pain ont été distribuées aux pauvres.

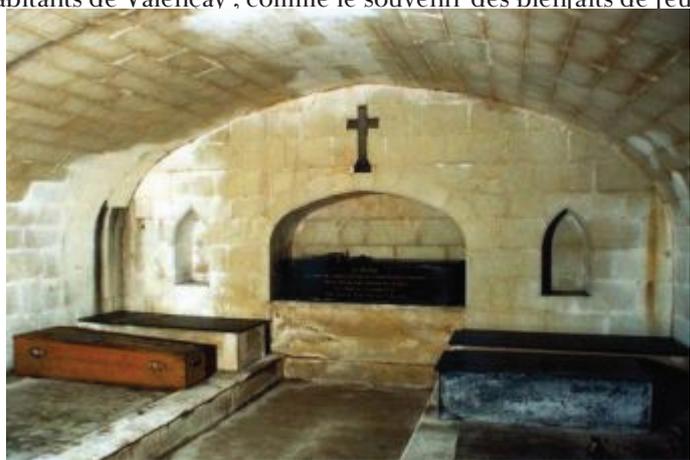
Ainsi s'est terminée cette cérémonie où a régné le plus grand ordre et qui, partout sur le passage, a été accueillie avec les marques de respect.

Le précieux dépôt sera toujours l'objet de la vénération des habitants de Valençay ; comme le souvenir des bienfaits de feu Monsieur le prince le sera de leur reconnaissance.

Guidé par ces deux motifs, le Conseil municipal de Valençay, avant de se séparer, a voulu que mention et détail de cette cérémonie fussent consignés sur les registres de la Mairie et déposés en ses archives, pour en perpétuer la mémoire.

En la salle de la mairie de Valençay, le cinq septembre mil huit cent trente huit ; et M.M. les adjoints et membres du Conseil municipal ont signé, après lecture faite. »

SUIVENT les SIGNATURES :



Le caveau où reposait la dépouille du Prince jusqu'en 2010

A la suite de quoi, il me faut tout de même vous apporter quelques détails :

1°) – les cérémonies et inhumations ne concernèrent pas seulement le prince de Talleyrand, embaumé à la manière égyptienne, mais encore :

son frère Archambault, décédé trois semaines plus tôt, et auteur de la descendance subsistante ;

et, aussi, la jeune Yolande de Périgord, arrière-petite-nièce du prince, âgée de six ans. C'était une fille du duc de Valençay. Les deux corps correspondants sont toujours dans la crypte.

2°) – les noms et qualités des invités aux obsèques ne nous sont pas connus. On sait seulement que l'abbé Dupanloup se trouvait là, mais ni l'archevêché de Bourges, ni la préfecture de l'Indre n'étaient représentés. Aucun des assistants aux diverses cérémonies ne nous a laissé ses impressions : on peut le regretter.

Et, s'il me fallait avancer une épitaphe pour ce monument définitif, je me permettrais de proposer celle assez peu connue qui se voit sur la tombe d'Edmond Plauchut dans le cimetière de Nohant, près de celle de George Sand dont il était l'ami :

On me croit mort, je vis ici !

Je vous remercie de votre attention.



La chapelle Notre Dame de Valençay. En médaillon, le texte figurant sur le sarcophage.